

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE

Du Lundi 17 mai 2021 à 20 heures

Salle des loisirs du Clos à Mazé-Milon

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT.

Étaient présents : Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mme Laure LEMALLIER, Mme Lucienne DUPUY, M. Dominique PARIS, Mme Suzy BIRTÈGUE, MM. Claude HUET, Jean-François GOULU, Mme Murielle SEGAUD, M. Gilles DUBOIS, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAUDEAU, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Sébastien BOURDIN, Jérôme BOULIDARD, Vincent DUPÉ, Jérôme DOISNEAU, Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, M. Guillaume MOUGEL, Mmes Caroline BERETTI, Elise THEVENOU, soit 28 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 33 membres.

Etaient excusés : MM. Eric PORCHER, Marc-Olivier FOURCHER, Mmes Myriam BIZET, Pauline THIBAULT, M. Erwan GARREC.

Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Le Conseil Municipal désigne M. Vincent DUPÉ en qualité de secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Mandants	Mandataires	
M. Eric PORCHER	M. Francis CHAMPION	31 votants
Mme Myriam BIZET	M. Jean-François GOULU	
Mme Pauline THIBAULT	Mme Annie LATOUR	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021 à l'unanimité

Délibérations de la séance

D2021-51 -	- Patrimoine urbain et Paysager - Mairie : validation de l'Avant-Projet - Définitif
D2021-52	- Intercommunalité - Communauté de Communes Baugeois Vallée : points divers
D2021-53	- Intercommunalité - Communauté de Communes Baugeois Vallée : projet de territoire
D2021-54	- Patrimoine urbain et paysager - Lutte contre les frelons : choix de prestataires
D2021-55	- Affaires sociales - Logements sociaux : projet de cession de locatif
D2021-56	- Animation - Organisations de concerts avec la Note Bleue
D2021-57	- Développement économique - Marché : création à Fontaine-Milon
D2021-58	- Finances – Remise gracieuse de loyers dans le cadre de la crise sanitaire
D2021-59	– Ressources humaines – Tableau des effectifs au 1 ^{er} juin

Décisions prises au titre de l'article L.2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal au Maire)

1/ Décisions :

N°	Date	OBJET		
D2021-23	16/02/2021	Construction d'une salle de sport : demande de DSIL CR 2021		
D2021-24	16/02/2021	onstruction d'une salle de sport : demande de DSIL GP 2021		
D2021-25	9/03/2021	Renouvellement d'une ligne de trésorerie		
D2021-26	23/03/2021	Occupation d'un logement communal à titre précaire		
D2021-27	23/03/2021	Occupation d'un garage communal à titre précaire		

2/ Déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles le Maire, habilité, n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune

Date dépôt	Références cadastrales du bien -nature	Adresse du bien	prix	Observations	
26/02/2021	194 ZV 424	Le Clos de Mazé	32 000 € (Terrain à bâtir)		
26/02/2021	194 YB 770	Route de Fayet Maz2	68 800 € (Terrain à bâtir)		
27/02/2021	139 ZB 116	Les Milonnières Fontaine Milon	40 000 € (Terrain à bâtir)	l'exercice du droit de préemption	
19/03/2021	194 E 1710	3 Ter chemin Angevin Mazé	227 900 € (Maison d'habitation)	doit être motivé) Droit de	
22/03/2021	194 ZV 116	14 Allée des Coudriers Mazé	227 900 € (Maison d'habitation)	préemption non exercé : l'objectif de la commune et celui des propriétaires est le même pour ces zones :	
25/03/2021	194 YB 769	20 route de Fayet Mazé	273 567 € (Maison d'habitation)		
3/04/2021	139 ZA 100 et 139 ZA 101	21 Le Village des Bois Fontaine Milon	250 000 € (Maison d'habitation)		
8/04/2021	194 YB 628	18 impasse des Filassiers Mazé	115 226 € (Maison d'habitation)	développement de l'habitat.	
12/04/2021	194 ZV 422	35 route du Château Mazé	1 € symbolique (Terrain 8m²)		
13/04/2021	194 E 1629	82 Bis rue Principale Mazé	102 977 € appartements)		
17/04/2021	194 E 1630	88, Bis rue Principale Mazé	20 000 € (annexe))		

3/ Marchés publics : conventions avec un volet financier

Ν°	Date	Tiers	Objet	Compte	Montant TTC
17	22/03/2021	COUVRAND STE	TRAVAUX PEINTURE FACADE ECOLE MATERNELLE	21312	4 271.40 €
21	22/03/2021	MANUTAN COLL	DRAISIENNES ACCUEIL PERISCOLAIRE	2188	636.00 €
22	29/03/2021	SEDI	PANNEAUX ELECTORAUX	2188	1 216.80 €
23	29/03/2021	DISCOUNT COLLEC	ETAGERES SALLE DES ARCHIVES	2184	1 889.57 €
25	29/03/2021	BOIS ET DERIVES	HABILLAGE PREAU PERGOLAS ACCUEIL PERISCOLAIRE	2135	1 186.97 €
26	08/04/2021	MACE ALAIN	PROTECTION CONTRE LA FOUDRE EGLISE MAZE	2135	2 615.76 €
27	08/04/2021	SAINT GOBAIN	TRAVAUX DE MENUISERIES RESTAURANT SCOLAIRE	21312	9 739.96 €
-29	13/04/2021	OUEST OUVRAGE	REMPLACEMENT DES MENUISERIES	2135	33 936.00 €
30	19/04/2021	PROLIANS `	ALARME ECOLE DE MUSIQUE	2135	1 467.36 €
34	22/04/2021	VEOLIA EAU	POTEAU INCENDIE MILON	21568	2 982.00 €
35	23/04/2021		MISSION SPS TRAVAUX NOUVELLE HALLE DE SPORT	2313	7 152.00 €
36	29/04/2021	JAHAN ARCHITECT	MISSION MAITRISE D'OEUVRE AVENANT N° 1	2313	30 118.89 €

2021-51 – Patrimoine urbain et Paysager - Mairie : validation de l'Avant-Projet-Définitif

Rapporteur : Francis CHAMPION

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu le programme de l'opération,

Vu le compte-rendu de la commission aménagement et patrimoine du 21 avril 2021,

Vu les orientations du comité de pilotage du 12 mai 2021 validées en bureau municipal le 17 mai 2021,

Vu l'exposé de M. CHAMPION,

Considérant que l'avant-projet définitif de l'opération correspond au besoin et aux sommes inscrites au budget 2021,

DELIBERE

A l'unanimité,

<u>Article 1</u>: approuve l'avant-projet de l'opération de réhabilitation de la mairie et notamment son plan de financement.

Poste de dépenses		Ressources prévisionnelles			
	Montant HT	Organismes	Etat de la subvention	Montant	%
		DETR	Obtenue en 2020	75 000.00 €	16 %
		DSIL grandes priorités	Demandée en 2021	92 152.00 €	20 %
		DSIL contrat de ruralité	Demandée en 2021	92 152.00 €	20 %
		Total des subventions		259 304.00 €	56 %
		Reste à charge de la collectivité		201 456.00 €	44 %
Total	460 760.00 €	Total		460 760.00 €	100%

Article 2 : mandate M. le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

2021-52 – Intercommunalité - Communauté de Communes Baugeois Vallée : points divers

Rapporteur: Christophe POT

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

<u>Article 1</u>: prend acte des informations diverses issues du dernier Conseil Communautaire.

2021-53 – Intercommunalité - Communauté de Communes Baugeois Vallée : projet de territoire

Rapporteur : Christophe POT

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu l'approbation du projet de territoire le 13 février 2020 en conseil communautaire,

Vu la profession de foi de l'équipe municipale diffusée en 2020,

Vu le projet de territoire transmis par la communauté de communes à l'ensemble de ses communes membres,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3 mai 2021,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Considérant l'intérêt de transmettre les propositions de l'équipe municipale ayant trait à la communauté de communes à cette dernière,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

<u>Article 1</u>: fait part à la communauté de commune des propositions de la profession de foi de l'équipe municipale ayant trait aux affaires communautaires :

- Un soutien de la communauté de communes au niveau des infrastructures sportives et culturelles de grande envergure et de rayonnement intercommunal.
- Le développement par la communauté de communes d'une programmation culturelle en partenariat avec les communes.
- Une poursuite du partenariat étroit entre la communauté de communes et les communes avec l'élaboration d'un pacte fiscal et financier en lien avec le projet de territoire.

<u>Article 2</u>: demande au Président de la Communauté de communes de pouvoir aborder ces propositions en temps voulu au cours du mandat 2020-2026.

2021-54 - Patrimoine urbain et paysager - Lutte contre les frelons : choix de prestataires

Rapporteur: Jean-François GOULU

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2122-21-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.427-6 du Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 30/09/1988 fixant la liste des animaux nuisibles,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et patrimoine du 21 avril 2021,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 10 mai 2021,

Vu l'exposé de M. GOULU,

Considérant la nécessité de lutter contre les frelons asiatiques,

Considérant l'intérêt de prendre en charges les frais d'intervention afin d'inciter les propriétaires à demander des interventions.

DELIBERE

A l'unanimité,

Article 1 : décide de faire intervenir les deux organismes suivants sur le territoire :

- L'Association Sanitaire Apicole Départementale pour toutes les interventions à la perche d'une hauteur de 20 mètres.
- La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles pour toutes les autres interventions

Article 2: décide de prendre en charge les frais d'intervention à 100 %.

Article 3: autorise M. le Maire à signer toute pièce s'y rapportant.

Article 4: mandate M. le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

2021-55 - Affaires sociales - Logements sociaux : projet de cession de locatif

Rapporteur : Sandrine BELANGE

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu l'article du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les dispositions des articles L.302-5, L.443-7, L.445-1, R.443-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration de PODELIHA du 12 février 2021,

Vu le courrier de demande de la Direction départementale des territoires du 16 avril 2021,

Vu l'avis formulé par le bureau municipal en date du 10 mai 2021,

Vu l'avis formulé par la commission sociale en date du 11 mai 2021,

Vu l'exposé de Mme BÉLANGÉ,

Considérant le fait que la commune n'atteint pas le taux de 20 % de logements sociaux et perd un logement de 5 pièces avec ce projet de cession,

Considérant que PODELIHA ne propose pas de constructions de nouveaux logements sur la commune permettant de compenser cette cession,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

<u>Article 1</u>: donne un avis défavorable à la Direction départementale des territoires à la demande de mise en vente du parc locatif leur appartenant et situé rue David d'Angers.

Article 2 : mandate M. le Maire afin d'exécuter la présente délibération.

2021-56 - Animation - Organisation de concerts avec la Note Bleue

Rapporteur: Laure LEMALLIER

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat avec l'association La Note Bleue,

Vu l'avis favorable de la commission pôle vie locale du 16 mars 2021,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 29 mars 2021,

Vu l'exposé de Mme LEMALLIER,

Considérant le contexte de la crise sanitaire,

Considérant le programme de concerts prévus sur l'été 2021,

DELIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : accepte les modalités de la convention réalisée avec l'association La Note Bleue pour la proposition d'une série de concerts sur la commune de Mazé-Milon.

Article 2 : autorise M. le Maire à signer cette convention et toute pièce s'y rapportant.

Article 3 : mandate M. le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

2021-57 Développement économique – Marché : création à Fontaine-Milon Rapporteur : Vincent GABORIAU

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 12 avril 2021,

Vu le courrier de sollicitation des instances interprofessionnelles du 12 avril 2021,

Vu le retour de l'instance interprofessionnelle Saveurs-Commerce du 22 avril 2021,

Vu l'exposé de M. GABORIAU,

Considérant l'intérêt de la création de ce marché pour les commerçants et les habitants,

DELIBÈRE

A l'unanimité,

<u>Article 1</u>: valide la création d'un marché hebdomadaire tout au long de l'année, tous les vendredis de 16h00 à 20h00 sur la place du Lavoir à Fontaine-Milon.

Article 2 : mandate M. le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

2021-58 - Finances - Remise gracieuse de loyer dans le cadre de la crise sanitaire

Rapporteur: Vincent GABORIAU

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé, notamment de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu le contrat de bail signé avec la société le 15 janvier 2019,

Vu la demande d'exonération de la société du centre adressée à la mairie le 25 janvier 2021,

Vu l'avis favorable de la commission vie locale du 16 mars 2021,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 22 mars 2021,

Vu le rapport de M. GABORIAU,

Considérant le contexte de la crise sanitaire,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations durant la crise sanitaire,

DELIBÈRE

A l'unanimité,

<u>Article 1</u>: décide d'accorder une remise gracieuse du loyer portant sur l'année 2020 pour la Société Le Centre.

Article 2 : mandate M. le Maire afin d'exécuter la présente délibération.

2021-59 – Ressources humaines – Tableau des effectifs au 1er juin 2021

Rapporteur: Vincent GABORIAU

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite loi de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019,

Vu la liste d'admission à l'examen professionnel d'agent de maîtrise organisé par le centre de gestion de la Sarthe,

Vu l'avis favorable du bureau du 3 mai 2021,

Vu l'exposé de M. GABORIAU,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

DELIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1: modifie le tableau des emplois avec une date d'effet au 1er juin 2021:

Grade correspondant Nombre de postes Nouveau taux d'empl				
Filière technique				
Agent de maîtrise 1 35/35 ^{ème}				

Affiché le 19 mai 2021 Pour une durée de 2 mois. Fait à Mazé-Milon, le 19 mai 2021

Le Maire,

Le Maire, Christophe POT Pour le Maire L'Adjoint délégué Vincent GARORIAN



